



**GOUVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Projet annuel de performances

Annexe au projet de loi de finances pour 2025

**PROGRAMME 151**

**Français à l'étranger et affaires consulaires**



PROGRAMME 151  
**Français à l'étranger et affaires consulaires**

---

MINISTRE CONCERNÉ : JEAN-NOËL BARROT, MINISTRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

## Présentation stratégique du projet annuel de performances

**Pauline CARMONA**

*Directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire (DFAE)*

Responsable du programme n° 151 : Français à l'étranger et affaires consulaires

Le programme « Français à l'étranger et affaires consulaires » a pour objet de fournir aux Français établis, ou de passage, hors de France des services essentiels et de participer à la définition et à la mise en œuvre de la politique en matière d'entrée des étrangers en France.

Piloté par la direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire, le programme 151 est constitué de trois actions qui couvrent l'ensemble de l'activité consulaire :

- **L'action 1 « Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger »** se décline en plusieurs pôles : assemblée des Français de l'étranger (AFE), service public consulaire, modernisation de l'administration consulaire, affaires sociales et élections, qui concerne à la fois l'élection des conseillers des Français de l'étranger et les autres élections auxquelles participent les Français de l'étranger (présidentielle, législatives, européennes et sénatoriales pour les grands électeurs des Français de l'étranger, referendum). Cette action regroupe ainsi les principaux services publics accessibles à nos ressortissants à l'étranger (état-civil et services administratifs, titres d'identité et voyage, aide sociale, élections) ;
- **L'action 2 « Accès des élèves français au réseau de l'AEFE et à la langue française »** correspond à l'octroi de bourses scolaires en faveur des enfants des familles à revenus modestes et à l'accompagnement scolaire des élèves en situation de handicap (ASESH) ;
- **L'action 3 « Instruction des demandes de visa »** est menée conjointement avec le ministère de l'intérieur. Elle consomme des crédits issus du fonds européen de sécurité intérieure dans le cadre de la réhabilitation de certains services visas ou d'actions d'audit et de formation. Elle intègre depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, la gestion des frais de contentieux de refus de visa.

En 2024, le réseau consulaire est constitué de 209 postes consulaires répartis dans près de 160 pays, complété par un réseau très dense de 525 agences consulaires. Ce réseau accompagne les communautés françaises à l'étranger, qu'elles soient résidentes ou de passage. Cet accompagnement fait l'objet de mesures d'adaptation et de rationalisation du réseau consulaire en tenant compte à la fois du poids de nos communautés dans les nouvelles zones de croissance économique, de nos priorités politiques ainsi que de nos intérêts économiques et culturels.

Les postes consulaires sont également en première ligne en matière de sécurité des Français de l'étranger dans un contexte marqué par l'accroissement de situations de crise dans de nombreux pays et par l'impact des catastrophes naturelles majeures. Sous l'égide du centre de crise et de soutien, les postes consulaires sont l'échelon opérationnel de la préparation et de la mise en œuvre de la gestion des crises.

2025 sera marquée par l'aboutissement des principaux projets de modernisation de l'administration consulaire lancés ces dernières années afin d'améliorer la qualité du service rendu aux Français de l'étranger : la finalisation du registre de l'état civil électronique avec la création d'actes d'état civil entièrement dématérialisés, le déploiement du Service France consulaire, qui couvre actuellement 60 pays, à l'ensemble du monde et la mise en place de la nouvelle solution de vote par internet. Les consulats, service public de proximité, continueront de soutenir nos compatriotes en difficulté, grâce à l'attribution d'aides sociales et d'aides à la scolarité. Les mesures de soutien à la scolarisation dans le réseau des établissements français à l'étranger des enfants en situation de handicap augmenteront en 2025.

## **Présentation stratégique**

Chargé d'une mission de service public, le programme 151 s'appuie sur un réseau de 209 postes consulaires dans le monde, tourné vers un public multiple : une communauté de plus de 2,5 millions de Français établis à l'étranger (dont 1,7 millions d'inscrits au registre des Français établis hors de France), ainsi que les très nombreux Français de passage à l'étranger (plus de 10 millions chaque année), les étrangers demandeurs de visas, les Français en France ayant eu un épisode de vie à l'étranger pour les questions d'état civil ou qui souhaitent adopter un enfant à l'étranger, et les étrangers en France ayant besoin de légalisation de documents. Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères assure une protection consulaire, des missions d'aide sociale et d'aide à la scolarité et rend des services essentiels à la communauté française (état civil, délivrance de titres, élections). Il participe, conjointement avec le ministère de l'intérieur, à la définition de la politique d'attribution des visas et assure par son réseau l'instruction et la délivrance de ceux-ci.

2025 sera une année critique pour la finalisation des trois projets de modernisation s'inscrivant dans le cadre de la réforme prioritaire « Améliorer et moderniser le service public des Français à l'étranger » : le **vote par internet**, le **registre de l'état civil électronique** (RECE) et le **Service France Consulaire**. Le projet RECE a permis d'améliorer la qualité du service rendu aux usagers en facilitant la délivrance d'actes d'état civil, dans des délais réduits à moins de quatre jours pour l'obtention des actes. La création d'actes d'état civil dématérialisés, dernière étape du projet, devrait s'achever fin 2025.

Fort de la satisfaction des usagers mis en évidence dans les enquêtes lancées après chaque appel, le service France consulaire, qui a vu son périmètre progressivement élargi pour atteindre 60 pays au 31 août 2024, achèvera son déploiement en vue d'une couverture mondiale d'ici fin 2025. Enfin, alors que le vote par internet a été plébiscité lors des élections législatives de 2024 (76 % des votants y ont eu recours), la nouvelle solution de vote par internet, présentant une fiabilité et une sécurité renforcée du système de vote, sera finalisée.

Les progrès réalisés dans la simplification et la numérisation des démarches permettront de rediriger les ressources vers un service consulaire de proximité. Ainsi, le réseau consulaire maintiendra un effort important en faveur du soutien aux Français les plus démunis. Après plusieurs années de hausse du montant des aides sociales versées (+1,9 M € entre 2018 et 2023), les budgets consacrés aux aides sociales demeureront élevés.

L'aide à la scolarité est également maintenue à un niveau important, après un pic à 118 M € en LFI 2024, dans un contexte de hausse tendancielle des frais de scolarité qui s'inscrit dans la durée, sous l'effet conjugué de l'inflation et des fluctuations de change défavorables dans certains pays. Les moyens alloués à la prise en charge des accompagnants pour la scolarisation des élèves en situation de handicap seront quant à eux renforcés, pour tenir compte de l'extension du dispositif sans condition de ressources. Enfin, la protection des Français de l'étranger constituera cette année encore un axe de travail prioritaire pour le réseau consulaire français en matière de gestion de crise, comme d'assistance aux Français résidant ou de passage confrontés à des situations d'urgence.

## **RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE**

### **OBJECTIF 1 : Renforcer la qualité et l'efficacité du service consulaire**

INDICATEUR 1.1 : Nombre de documents délivrés par ETPT

INDICATEUR 1.2 : Délais de traitement des documents administratifs et des demandes de titres, de la prise de rendez-vous jusqu'à la délivrance au demandeur

INDICATEUR 1.3 : Délai de transcription des actes d'état civil en consulat

**OBJECTIF 2 : Simplifier les démarches administratives**

INDICATEUR 2.1 : Dématérialisation des services consulaires

## Objectifs et indicateurs de performance

### ÉVOLUTION DE LA MAQUETTE DE PERFORMANCE

La maquette de performance du programme 151 a évolué par rapport au PAP 2024 avec la création du nouvel indicateur 1.3 Transcription des actes d'état civil.

### OBJECTIF mission

#### 1 – Renforcer la qualité et l'efficacité du service consulaire

L'augmentation de l'activité du réseau consulaire depuis 2023 a confirmé le retour à un fonctionnement d'avant la crise sanitaire, en référence à l'activité de l'année 2019.

La délivrance de documents par les postes consulaires, dans le cadre de l'administration des Français, a ainsi continué d'augmenter, en particulier les titres d'identité et de voyage. La demande globale de visas a également confirmé la reprise d'activité observée depuis deux ans.

En administration centrale, les développements informatiques sur le registre d'état civil électronique (RECE) se sont poursuivis en 2024. En accompagnement du déploiement de ce projet, et plus largement du processus de dématérialisation des procédures d'exploitation et de rédaction des actes, des mesures de réorganisation du service ont été mises en œuvre afin de renforcer la qualité du service consulaire.

### INDICATEUR

#### 1.1 – Nombre de documents délivrés par ETPT

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
1. Administration des Français (réseau)	Nb	141	138	140	140	140	140
2. Actes d'état civil : établissement et transcription (SCEC)	Nb	57	49	70	70	65	65
3. Actes d'état civil : exploitation (SCEC)	Nb	1 504	1 562	1 600	1 600	1 650	1 650
4. Visas (réseau)	Nb	240	307	440	350	350	350

#### Précisions méthodologiques

##### Source des données :

Direction des Français de l'étranger et de l'administration consulaire (DFAE) - Infocentre OSCAR et service central d'état civil (SCEC). France Visas.

(1) et (4) : les données qui permettent le calcul de cet indicateur sont le nombre de documents (passeports / CNI / laissez-passer / pertes et vols et traitements au Registre - visas) et le nombre d'ETPT dédiés à ces activités, tels qu'issus de l'infocentre OSCAR.

(2) et (3) : idem que pour les sous-indicateurs (1) et (4), mais la mesure du nombre de documents délivrés (établissements ou exploitations d'actes d'état civil) est effectuée au SCEC, ainsi que le décompte des ETPT dédiés à ces activités.

L'indicateur 1.1 permet la mesure d'une productivité moyenne mensuelle.

- Pour l'**administration des Français**, les documents délivrés concernent les passeports, les CNI, les laissez-passer, les pertes et vols et les inscriptions au registre mondial des Français établis hors de France.
- L'indicateur « **actes d'état civil : établissement et transcription** » reflète l'activité de délivrance du SCEC, en intégrant les activités du bureau des transcriptions du Maghreb (BTM) et du bureau des transcriptions pour l'Europe (BTE).

- L'indicateur « **actes d'état civil : exploitation** » mesure la productivité moyenne mensuelle d'un ETPT en matière de traitement de demandes d'actes (copies et extraits d'actes, appositions de mentions, livrets de famille,...).
- L'indicateur « **visas (réseau)** », la productivité mensuelle en matière de visas.

## JUSTIFICATION DES CIBLES

**La lecture de cet indicateur suppose des précautions méthodologiques car il ne tient compte ni des spécificités du traitement des demandes en poste ni de la structure des équipes consulaires.**

### **Administration des Français (réseau)**

Le nombre de documents délivrés par ETP restera probablement stable pendant les prochaines années, les services consulaires fonctionnant déjà à flux tendu pour l'ensemble des documents délivrés aux Français.

La reprise sensible des demandes de titres d'identité et de voyage (TIV) par les Français de l'étranger, observée en 2022 et 2023, se confirme en 2024.

Cependant, l'augmentation attendue ne se traduira pas par un allongement des délais de rendez-vous, l'administration ayant mis en œuvre des mesures destinées à faciliter les démarches des Français établis à l'étranger : le déploiement de stations mobiles permettant le recueil des demandes de TIV lors des tournées consulaires, l'envoi postal sécurisé des passeports, l'assouplissement de l'obligation réglementaire de double comparution imposée aux demandeurs de passeport ou de carte d'identité.

Par ailleurs, une expérimentation a été lancée depuis le 1<sup>er</sup> mars 2024 afin de permettre le renouvellement à distance des demandes de passeports pour les Français résidant au Canada et au Portugal.

### **Actes d'état civil : établissement et transcription (SCEC)**

L'établissement d'actes d'état civil représente la plus grande part de la cible « établissement et transcription » (2), soit environ 75 % de la demande.

En 2025, l'ouverture d'une démarche en ligne au bénéfice des usagers permettant la déclaration d'un évènement d'état civil survenu à l'étranger devrait permettre de maintenir la cible.

### **Actes d'état civil : exploitation (SCEC)**

Ces dernières années, le service central d'état civil a mené une réflexion sur l'évolution des procédures au sein du département « exploitation » (3). Ces mesures de réorganisation ont permis une amélioration des données de délivrance et une augmentation très sensible du nombre d'actes délivrés par ETPT.

L'actualisation des cibles 2025, 2026 et 2027 intègre la fin des développements du RECE (attendue fin 2025) qui se traduira par l'amélioration notable des conditions de travail des agents et l'ouverture de nouvelles démarches en ligne au bénéfice des usagers.

### **Visas (réseau)**

La forte reprise de la demande en 2022 s'est poursuivie en 2023. Cependant l'activité est affectée par des contextes politiques défavorables dans certains pays (Russie, Sahel, Soudan, Gaza). En 2024, l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques a entraîné une hausse des demandes de visas. La montée en puissance des moyens de traitement est effective depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2023 et se poursuit en 2024 grâce à la création de nouveaux ETPT et à la rationalisation de l'organisation des services de visas entamée en 2023, notamment dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations du rapport Hermelin. Cette hausse des effectifs entraîne une diminution mécanique du nombre de dossiers traités par les agents.

**INDICATEUR mission****1.2 – Délais de traitement des documents administratifs et des demandes de titres, de la prise de rendez-vous jusqu'à la délivrance au demandeur**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
1. Passeports (réseau)	jours	20	20	18	18	18	18
2. Cartes nationales d'identité (réseau)	jours	17	16	18	18	18	18
3. État Civil - exploitation des actes (SCEC) Demandes dématérialisées	jours	9	11,5	7	5	4	4
4. Visas court séjour	jours	13	8	9	9	9	9

**Précisions méthodologiques****Source des données :**

Direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire (DFAE)

(1) et (2) : données extraites de l'infocentre OSCAR

(3) : donnée communiquée par le service central d'état civil

(4) : donnée extraite des applications réseau mondial (RMV) et France Visas

**Méthode de calcul :****Passeports et CNI (cartes nationales d'identité) :**

Les délais de délivrance des passeports et des CNI sont calculés entre la date de dépôt de la demande auprès du poste consulaire et la date de mise à disposition des documents au demandeur.

**État civil :**

Concernant les délais d'exploitation des actes d'état civil réalisés en administration centrale (SCEC), ils sont mesurés entre la réception de la demande et l'envoi des documents, soit directement au demandeur, soit au poste consulaire compétent. La majeure partie de l'exploitation des actes d'état civil destinée aux Français de l'étranger sont réalisés au SCEC. Les demandes dématérialisées constituent plus de 95 % des demandes d'exploitation transmises, c'est pourquoi le périmètre de l'indicateur a été centré sur ces seules demandes.

**Visas :**

Le délai moyen de délivrance des visas de court séjour correspond à la moyenne des délais de délivrance des visas de court séjour qui ne nécessitent pas de consultation préalable (administration centrale, ministère de l'intérieur ou partenaires Schengen) établis dans l'ensemble des représentations consulaires françaises dans le monde. Ce délai est mesuré entre la date de dépôt de la demande et la date d'édition de la vignette visa. Les délais de traitement des demandes de visas qui aboutissent à un refus ne sont pas pris en compte dans cette moyenne ; en effet, à ce jour, aucun outil ne permet de mesurer le délai écoulé entre le dépôt d'une demande de visa et la notification de refus au demandeur.

**JUSTIFICATION DES CIBLES**

**La lecture de cet indicateur suppose des précautions méthodologiques car il ne tient compte ni des spécificités du traitement des demandes en poste ni de la structure des équipes consulaires.**

**Passeports ordinaires et nouvelles cartes nationales d'identité (réseau)**

En 2024, le délai moyen de fabrication des passeports et CNI se maintiendra probablement à un niveau identique à 2023. S'agissant d'une moyenne ces délais peuvent varier à la hausse, notamment pendant l'été, en raison de la pression sur le dispositif de production de l'ANTS.

Pour mémoire, les passeports et CNI peuvent être remis, au choix de l'utilisateur, au guichet du poste diplomatique et consulaire, à l'occasion de tournées consulaires ou par un consul honoraire habilité à cet effet. Par ailleurs, les passeports peuvent, sous certaines conditions, être envoyés aux usagers par courrier sécurisé. L'envoi postal sécurisé des passeports est actuellement activé dans une trentaine de pays qui représentent environ 75 % des Français établis hors de France.

**État civil - exploitation des actes (SCEC)**



Du fait des correctifs informatiques apportés depuis ces derniers mois, les délais de délivrance d'actes d'état civil (3) devraient se rapprocher des 5 jours en moyenne en 2024. Ils devraient même légèrement baisser dans les années à venir du fait du déploiement d'un outil informatique plus performant. Les deux inconnues qui demeurent toutefois à ce stade sont l'évolution des demandes dématérialisées et l'adaptation des effectifs dévolus à leur traitement.

### **Visas (réseau)**

Le délai moyen de délivrance des visas de court séjour correspond à la moyenne des délais de délivrance des visas de court séjour qui ne nécessitent pas de consultation préalable (administration centrale, ministère de l'intérieur ou partenaires Schengen) établis dans l'ensemble des représentations consulaires françaises dans le monde. Ce délai est mesuré entre la date de dépôt de la demande auprès du poste diplomatique et consulaire ou auprès d'un prestataire de service (si externalisation) et la date d'édition de la vignette visa ou de la notification de refus.

La méthode de calcul des indicateurs a connu des évolutions à partir de juillet 2023 et les nouveaux indicateurs ne pourront être renseignés en année complète qu'à partir de 2024.

## **INDICATEUR**

### 1.3 – Délai de transcription des actes d'état civil en consulat

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Délai de transcription des actes d'état civil en consulat	jours				79	79	75

#### **Précisions méthodologiques**

**Source de données** : le délai de transcription des actes d'état civil établis dans les représentations consulaires françaises dans le monde provient de l'application GRECO (Gestion en Réseau de l'État civil Consulaire) et de l'Infocentre OSCAR.

**Méthode de calcul** : les délais sont calculés entre la date de dépôt de la demande auprès du poste et la date de mise à disposition des documents au demandeur.

**Périmètre** : tous les actes d'état civil (naissance, mariage, reconnaissance, enfant sans vie, décès et autres actes) et tous les postes consulaires dans le monde.

#### **JUSTIFICATION DES CIBLES**

La lecture de cet indicateur suppose des précautions méthodologiques en raison de la grande diversité des postes consulaires.

Les contrôles renforcés et les vérifications auprès de l'état civil local, nécessaires dans certains pays, allongent le délai moyen de transcription et limitent la portée de cet indicateur.

Par conséquent, le délai moyen mondial en résultant apparaît très peu significatif.

La refonte des applications d'état civil en poste, à la faveur du projet RECE, nécessitera un temps de formation et d'adaptation des agents à leur nouvel outil de travail. Une évolution à la baisse de la cible est envisagée à partir de 2027.

## OBJECTIF

### 2 – Simplifier les démarches administratives

Depuis plusieurs années, l'administration consulaire est engagée sur la voie de la simplification et d'une dématérialisation de ses procédures afin de faciliter les démarches des usagers tout en garantissant un service public de qualité. Ces alternatives sont de plus en plus plébiscitées par les Français de l'étranger.

## INDICATEUR

### 2.1 – Dématérialisation des services consulaires

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Taux de dématérialisation des demandes d'actes d'état-civil	%	96	83	95	95	96	96
Taux de dématérialisation des demandes d'inscription au Registre des Français à l'étranger	%	44	35	35	35	35	35

#### Précisions méthodologiques

##### Source des données :

Sous-indicateur 1 : données extraites de *Planete* (plateforme d'échange dématérialisé de données d'état-civil avec les notaires) et Comedec (dispositif dématérialisé de délivrance de données de l'état civil).

Sous-indicateur 2 : données extraites de l'infocentre *OSCAR*.

##### Mode de calcul :

Sous-indicateur 1 : Nombre de demandes d'actes d'état-civil dématérialisés / Nombre total de demandes d'actes d'état-civil.

Sous-indicateur 2 : Nombre de Français inscrits au Registre en ligne dans l'année / Nombre de Français inscrits au Registre dans l'année.

## JUSTIFICATION DES CIBLES

### Taux de dématérialisation des demandes d'actes d'état-civil (SCEC)

Le taux de dématérialisation des demandes d'actes d'état civil est de 95 % en 2024, au-dessus des réalisations 2023. Cela est dû aux travaux de fiabilisations informatiques qui se poursuivent, visant à améliorer la qualité du service rendu à l'utilisateur et à stabiliser les flux de données.

### Taux de dématérialisation des demandes d'inscription au Registre des Français à l'étranger (ADF)

Les Français de l'étranger réalisent de plus en plus de démarches en ligne comme celle de l'inscription au registre des Français établis hors de France sur le site « [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) ». Depuis plusieurs années, cette démarche dématérialisée remporte un certain succès dans la mesure où elle facilite l'accomplissement de certaines démarches consulaires.

Après la hausse exceptionnelle de 2022, effet des élections présidentielle et législatives qui ont incité les Français à s'inscrire au Registre, ce taux s'est stabilisé à 35 % en 2023 et devrait rester stable sur les prochaines années. Afin d'augmenter ce taux, une réflexion sera menée pour simplifier la démarche d'inscription au Registre et la rendre automatique à l'occasion de certaines démarches consulaires, pour les personnes éligibles et qui ne s'y opposeraient pas.



## Présentation des crédits, des taxes affectées et des dépenses fiscales

### PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTION ET TITRE POUR 2024 ET 2025

#### AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Action / Sous-action	LFI 2024 PLF 2025	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger		20 526 747 18 827 100	22 020 000 20 420 000	42 546 747 39 247 100	0 0
02 – Accès des élèves français au réseau AEFE et à la langue française		0 0	120 500 000 113 500 000	120 500 000 113 500 000	0 0
03 – Instruction des demandes de visa		2 580 000 3 780 000	0 0	2 580 000 3 780 000	0 0
<b>Totaux</b>		<b>23 106 747</b> <b>22 607 100</b>	<b>142 520 000</b> <b>133 920 000</b>	<b>165 626 747</b> <b>156 527 100</b>	<b>0</b> <b>0</b>

#### CRÉDITS DE PAIEMENTS

Action / Sous-action	LFI 2024 PLF 2025	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger		20 126 747 19 172 600	22 020 000 20 478 200	42 146 747 39 650 800	0 0
02 – Accès des élèves français au réseau AEFE et à la langue française		0 0	120 500 000 113 500 000	120 500 000 113 500 000	0 0
03 – Instruction des demandes de visa		2 580 000 3 780 000	0 0	2 580 000 3 780 000	0 0
<b>Totaux</b>		<b>22 706 747</b> <b>22 952 600</b>	<b>142 520 000</b> <b>133 978 200</b>	<b>165 226 747</b> <b>156 930 800</b>	<b>0</b> <b>0</b>

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE POUR 2024, 2025, 2026 ET 2027

Titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2024 PLF 2025 Prévision indicative 2026 Prévision indicative 2027				
3 - Dépenses de fonctionnement	23 106 747 22 607 100 24 519 100 25 822 800		22 706 747 22 952 600 23 701 800 27 844 300	
6 - Dépenses d'intervention	142 520 000 133 920 000 133 920 000 133 920 000		142 520 000 133 978 200 133 920 000 133 920 000	
<b>Totaux</b>	<b>165 626 747</b> <b>156 527 100</b> <b>158 439 100</b> <b>159 742 800</b>		<b>165 226 747</b> <b>156 930 800</b> <b>157 621 800</b> <b>161 764 300</b>	

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE POUR 2024 ET 2025

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2024 PLF 2025				
3 – Dépenses de fonctionnement	23 106 747 22 607 100		22 706 747 22 952 600	
31 – Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	23 106 747 22 607 100		22 706 747 22 952 600	
6 – Dépenses d'intervention	142 520 000 133 920 000		142 520 000 133 978 200	
61 – Transferts aux ménages	137 960 000		137 960 000	

## ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

**Avertissement**

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Les chiffrages présentés pour 2025 ont été réalisés sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2025. L'impact des dispositions fiscales de ce dernier sur les recettes 2025 est, pour sa part, présenté dans les tomes I et II de l'annexe « Évaluation des Voies et Moyens ».

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »).

Par ailleurs, afin d'assurer une comparabilité d'une année sur l'autre, lorsqu'une dépense fiscale est non chiffrable (« nc ») en 2025, le montant pris en compte dans le total 2025 correspond au dernier chiffrage connu (montant 2024 ou 2023); si aucun montant n'est connu, la valeur nulle est retenue dans le total. La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

**DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS LOCAUX PRISES EN CHARGE PAR L'ÉTAT (1)**

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts locaux contribuant au programme de manière principale		Chiffrage 2023	Chiffrage 2024	Chiffrage 2025
070205	<b>Dégrèvement au bénéfice des non-résidents au titre de l'année de leur retour en France d'un pays pour lequel un appel à quitter la zone ou une opération de retour collectif a été décidé</b> Taxe d'habitation <i>Bénéficiaires 2023 : (nombre non déterminé) Ménages - Création : 2024 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1414 A</i>	-	nc	nc
<b>Coût total des dépenses fiscales</b>				

**DÉPENSES FISCALES SUBSIDIAIRES SUR IMPÔTS LOCAUX PRISES EN CHARGE PAR L'ÉTAT (1)**

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts locaux contribuant au programme de manière subsidiaire		Chiffrage 2023	Chiffrage 2024	Chiffrage 2025
070205	<b>Dégrèvement au bénéfice des non-résidents au titre de l'année de leur retour en France d'un pays pour lequel un appel à quitter la zone ou une opération de retour collectif a été décidé</b> Taxe d'habitation <i>Bénéficiaires 2023 : (nombre non déterminé) Ménages - Création : 2024 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1414 A</i>	-	nc	nc
<b>Coût total des dépenses fiscales</b>				

## Justification au premier euro

### Éléments transversaux au programme

#### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger	0	39 247 100	39 247 100	0	39 650 800	39 650 800
02 – Accès des élèves français au réseau AEF E et à la langue française	0	113 500 000	113 500 000	0	113 500 000	113 500 000
03 – Instruction des demandes de visa	0	3 780 000	3 780 000	0	3 780 000	3 780 000
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>156 527 100</b>	<b>156 527 100</b>	<b>0</b>	<b>156 930 800</b>	<b>156 930 800</b>

Dans le cadre du PLF 2025, les crédits et effectifs du programme 151 sont regroupés sur le programme 105.

#### ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

##### ■ PRINCIPALES ÉVOLUTIONS

**Crédits de titre 2** : les dépenses de personnels et les crédits d'emplois du programme 151 sont regroupés au sein du programme 105 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

##### ■ MODIFICATIONS DE MAQUETTE

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda de la transformation du ministère, l'ensemble des effectifs ainsi que la masse salariale du programme 151 sont transférés vers le programme 105. La nouvelle maquette budgétaire, qui prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025, permettra une simplification et une amélioration du suivi budgétaire, ainsi qu'une gestion plus dynamique des effectifs du ministère. Un transfert technique a été effectué.

Il s'agit de la première évolution majeure de la maquette budgétaire du ministère depuis la promulgation de la LOLF.

Quatre actions LOLF supplémentaires ont été créées au sein du programme 105 pour pouvoir continuer à flécher les ETP en fonction des programmes auxquels les agents concourent, conformément à l'article 7 I 2° de la LOLF (« un programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre [...] un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère »).

La réforme de la nomenclature permettra une simplification du pilotage budgétaire (notamment en fin de gestion), garantira un niveau de détail qui fiabilisera l'analyse des écarts entre les projets annuels de

performances et l'exécution ainsi qu'une plus grande exactitude de la comptabilité budgétaire et donc une meilleure redevabilité devant le Parlement.

Enfin, pour une meilleure visibilité, les crédits inscrits en loi de finances initiale 2024 ont été re-ventilés sur la nouvelle maquette au sein du programme unique, qui comporte dorénavant neuf actions.

## ■ TRANSFERTS EN CRÉDITS

	Prog Source / Cible	T2 Hors Cas pensions	T2 CAS pensions	Total T2	AE Hors T2	CP Hors T2	Total AE	Total CP
Transferts entrants								
Transferts sortants		-242 153 322	-32 908 696	-275 062 018	-4 400 000	-4 400 000	<b>-279 462 018</b>	<b>-279 462 018</b>
rétro transfert des dépenses engagées pour les élections européennes des français à l'étranger	► 232	-250 396		-250 396	-4 400 000	-4 400 000	<b>-4 650 396</b>	<b>-4 650 396</b>
Centralisation du T2 MEAE sur P105 (1/3)	► 105	-241 902 926	-32 908 696	-274 811 622			<b>-274 811 622</b>	<b>-274 811 622</b>

## ■ TRANSFERTS EN ETPT

	Prog Source / Cible	ETPT ministériels	ETPT hors État
Transferts entrants			
Transferts sortants		-3 296,00	
Centralisation du T2 MEAE sur P105 (1/3)	► 105	-3 296,00	

Au 1er janvier 2025, un transfert en base PLF en provenance du programme 151 de -3 296 ETPT ainsi que -274,8 M€ de crédits de titre 2 dont -32,9 M€ de crédits CAS « Pensions » a été effectué suite au regroupement des crédits et effectifs du MEAE au sein du programme 105.

## EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

### ■ EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Plafond autorisé pour 2024	Effet des mesures de périmètre pour 2025	Effet des mesures de transfert pour 2025	Effet des corrections techniques pour 2025	Impact des schémas d'emplois pour 2025	dont extension en année pleine des schémas d'emplois 2024 sur 2025	dont impact des schémas d'emplois 2025 sur 2025	Plafond demandé pour 2025
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = 6-1-2-3-4			(6)
1101 - Titulaires et CDI en administration centrale	527,54	0,00	-542,07	+10,22	+4,31	+4,31	0,00	0,00
1102 - Titulaires et CDI dans le réseau	1 049,00	0,00	-1 054,93	0,00	+5,93	+5,93	0,00	0,00
1103 - CDD et volontaires internationaux	101,46	0,00	-102,00	0,00	+0,54	+0,54	0,00	0,00
1105 - Agents de droit local	1 597,00	0,00	-1 597,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>3 275,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-3 296,00</b>	<b>+10,22</b>	<b>+10,78</b>	<b>+10,78</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>



Suite au regroupement au sein du programme 105 des crédits de dépenses de personnels et des effectifs du programme 151, un transfert de 3 296 ETPT a été effectué à destination du programme 105.

Une correction technique de +10,22 ETPT est nécessaire pour la transition.

## EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

### RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	LFI 2024	PLF 2025	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2025	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2024 sur 2025	dont impact du schéma d'emplois 2025 sur 2025
Administration centrale	536,00	0,00	-542,07	0,00	10,22	+4,31	+4,31	0,00
Services à l'étranger	2 638,00	0,00	-2 651,93	0,00	0,00	+5,93	+5,93	0,00
Autres	101,00	0,00	-102,00	0,00	0,00	+0,54	+0,54	0,00
<b>Total</b>	<b>3 275,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-3 296,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10,22</b>	<b>+10,78</b>	<b>+10,78</b>	<b>0,00</b>

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois	ETP au 31/12/2025
Administration centrale	0,00	0,00
Services à l'étranger	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

### RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Action / Sous-action	ETPT
01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger	0,00
02 – Accès des élèves français au réseau AEFÉ et à la langue française	0,00
03 – Instruction des demandes de visa	0,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>

### RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Les crédits de titre 2 liés à l'apprentissage du programme 151 sont imputés sur le programme 105 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	LFI 2024	PLF 2025
<b>Rémunération d'activité</b>		
<b>Cotisations et contributions sociales</b>		
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :		
– Civils (y.c. ATI)		
– Militaires		
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)		
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)		
Cotisation employeur au FSPOEIE		
Autres cotisations		
<b>Prestations sociales et allocations diverses</b>		
<b>Total en titre 2</b>		
<b>Total en titre 2 hors CAS Pensions</b>		
<i>FDC et ADP prévus en titre 2</i>		

Les crédits et effectifs du programme 151 sont regroupés au sein du programme 105 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

## ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
<b>Socle Exécution 2024 retraitée</b>	<b>0,00</b>
Prévision Exécution 2024 hors CAS Pensions	0,00
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2024–2025	0,00
Débasage de dépenses au profil atypique :	0,00
– GIPA	0,00
– Indemnisation des jours de CET	0,00
– Mesures de restructurations	0,00
– Autres	0,00
<b>Impact du schéma d'emplois</b>	<b>0,00</b>
EAP schéma d'emplois 2024	0,00
Schéma d'emplois 2025	0,00
<b>Mesures catégorielles</b>	<b>0,00</b>
<b>Mesures générales</b>	<b>0,00</b>
Rebasage de la GIPA	0,00
Variation du point de la fonction publique	0,00
Mesures bas salaires	0,00
<b>GVT solde</b>	<b>0,00</b>
GVT positif	0,00
GVT négatif	0,00
<b>Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA</b>	<b>0,00</b>
Indemnisation des jours de CET	0,00
Mesures de restructurations	0,00
Autres	0,00
<b>Autres variations des dépenses de personnel</b>	<b>0,00</b>
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,00
Autres	0,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>

## MESURES CATÉGORIELLES

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, les dépenses de personnels et crédits d'emplois du ministère de l'Europe et des affaires étrangères relèvent uniquement du programme 105.

### ■ ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Les dépenses d'action sociale du ministère de l'Europe et des affaires étrangères relèvent du programme 105.

## Dépenses pluriannuelles

### ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

#### ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2024

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2023 (RAP 2023)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2023 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2023	AE (LFI + LFR + Décret d'avance + Décret d'annulation) 2024 + Reports 2023 vers 2024 + Prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFR + Décret d'avance + Décret d'annulation) 2024 + Reports 2023 vers 2024 + Prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2024
1 117 380	0	162 946 100	163 514 506	1 033 748

#### ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP au-delà de 2027
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2024	CP demandés sur AE antérieures à 2025 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2026 sur AE antérieures à 2025	Estimation des CP 2027 sur AE antérieures à 2025	Estimation des CP au-delà de 2027 sur AE antérieures à 2025
1 033 748	403 700 0	591 048	21 750	17 250
AE nouvelles pour 2025 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2025 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2026 sur AE nouvelles en 2025	Estimation des CP 2027 sur AE nouvelles en 2025	Estimation des CP au-delà de 2027 sur AE nouvelles en 2025
156 527 100 0	156 527 100 0	0	0	0
<b>Totaux</b>	<b>156 930 800</b>	<b>591 048</b>	<b>21 750</b>	<b>17 250</b>

#### CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2025

CP 2025 demandés sur AE nouvelles en 2025 / AE 2025	CP 2026 sur AE nouvelles en 2025 / AE 2025	CP 2027 sur AE nouvelles en 2025 / AE 2025	CP au-delà de 2027 sur AE nouvelles en 2025 / AE 2025
100,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

## Justification par action

### **ACTION (25,1 %)**

#### 01 - Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
<b>Hors titre 2</b>	<b>39 247 100</b>	<b>39 650 800</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Dépenses de fonctionnement	18 827 100	19 172 600	0	0
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	18 827 100	19 172 600	0	0
Dépenses d'intervention	20 420 000	20 478 200	0	0
Transferts aux ménages	16 500 000	16 500 000	0	0
Transferts aux autres collectivités	3 920 000	3 978 200	0	0
<b>Total</b>	<b>39 247 100</b>	<b>39 650 800</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Les dépenses de l'action 1 « **Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger** » comprennent un volet fonctionnement et un volet intervention. Cette action comprend 5 pôles distinguant les grands domaines de l'administration consulaire : Assemblée des Français de l'étranger, fonctionnement du service public consulaire, modernisation de l'administration consulaire, affaires sociales et élections.

Les crédits inscrits au PLF 2025 s'établissent à **44,05 M€ en CP**. La hausse de 1,9 M€ par rapport à la LFI 2024 (42,15 M€ y compris 4,4 M€ de transfert en base du MIOM) est principalement due à l'augmentation des crédits consacrés aux projets de modernisation (+4,9 M€ dont 2,1 M€ pour le Service France consulaire), pondérée par la baisse des briques élections (-1,5 M€) et affaires sociales (-1,6 M€).

### **DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Activité	Description	Volume	Dotation 2024 (en CP)	Dotation 2025 (en CP)
<b>Assemblée des Français de l'étranger</b>	Indemnités conseillers AFE	296 000 €	<b>2 544 800</b>	<b>2 544 800</b>
	Fonctionnement AFE	231 000 €		
	Indemnités conseillers des Français de l'étranger	2 017 800 €		
<b>Fonctionnement administration centrale</b>	Frais de mission et de représentation	270 000 €	<b>309 000</b>	<b>309 000</b>
	Frais de représentation (administration centrale)	16 000 €		
	Indemnités stagiaires	23 000 €		
<b>Service central de l'état civil</b>	Fonctionnement et dépenses d'affranchissement		<b>500 000</b>	<b>508 800</b>
<b>Achat et acheminement de documents sécurisés</b>	Achats et acheminement de documents sécurisés et autres documents (livrets de famille, papier sécurisé d'état civil, passeports d'urgence, laissez-passer, procurations de vote, carnets de santé)	570 000 €	<b>780 000</b>	<b>799 000</b>
	Acheminement des titres sécurisés	229 000 €		
<b>Adoption internationale</b>	Invitations en France des autorités centrales des pays d'origine, organisation de rencontres avec les conseils départementaux, missions	Au moins	<b>100 000</b>	<b>53 000</b>
		1 réunion annuelle		
		avec les magistrats et		

	d'experts et invitations de personnalités étrangères.	versement de la cotisation annuelle au Service Social International		
<b>Communication et information sur l'expatriation</b>	Fonctionnement de la cellule	-	<b>180 000</b>	<b>160 000</b>
<b>Entretien des cimetières civils français</b>	Entretien courant et réhabilitation des cimetières civils français à l'étranger	-	<b>120 000</b>	<b>120 000</b>
<b>Agences consulaires</b>	Dotations de fonctionnement aux agences	525 agences consulaires	<b>1 200 000</b>	<b>1 200 000</b>
<b>Lutte contre la fraude</b>	Levées d'actes d'état civil, équipements		<b>40 000</b>	<b>20 000</b>
<b>Service France Consulaire</b>			<b>3 800 000</b>	<b>5 900 000</b>
<b>Autres dépenses</b>	Études, litiges et frais divers	40 000 € en administration centrale	<b>58 000</b>	<b>78 000</b>
		18 000 € dans les postes		
<b>Modernisation de l'administration consulaire</b>	Modernisation, développement et maintenance des outils de l'administration	2 865 000 €	<b>4 520 000</b>	<b>7 370 000</b>
	Dématérialisation de l'état-civil	3 305 000 €		
	Vote par internet	1 115 000 €		
	Infocentre OSCAR	75 000 €		
	Autres projets informatiques	10 000 €		
<b>Élections</b>			<b>1 574 947</b>	<b>110 000</b>
<b>Total fonctionnement action 1</b>			<b>15 726 747</b>	<b>19 172 600</b>

### **Pôle Assemblée des Français de l'étranger (AFE) - indemnités des conseillers et fonctionnement : 2 544 800 €**

#### **• Remboursement des frais de séjour et de déplacement des conseillers AFE : 296 k€**

Les conseillers à l'AFE perçoivent un remboursement de leurs frais de séjour et déplacements lors de leur venue aux deux sessions annuelles de l'AFE. Ce remboursement est fixé par le décret n° 2014-144 du 18 février 2014 relatif aux conseils consulaires.

Les crédits du PLF 2025 sont maintenus au même niveau qu'en 2024.

#### **• Fonctionnement : 231 k€**

Comme en 2024, le budget de fonctionnement de l'AFE intègre l'organisation de deux sessions annuelles à Paris pour les 90 conseillers à l'AFE (élus parmi les 442 conseillers des Français de l'étranger). Il couvre aussi l'hébergement du site internet de l'AFE et ses actualisations, le financement d'études et de formations sollicitées par les conseillers de l'AFE ainsi que des événements ponctuels relatifs à la représentation politique des Français de l'étranger.

#### **• Indemnités des conseillers des Français de l'étranger : 2 M€**

Les conseillers des Français de l'étranger reçoivent deux indemnités semestrielles fixées par décret n° 2014-144 du 18 février 2014 relatif aux conseils consulaires. Les textes prévoient également un remboursement en cas de dépassement des frais de déplacement dans l'exercice du mandat de conseiller consulaire, ainsi qu'une allocation d'assurance annuelle.

Il est proposé de maintenir la même dotation pour 2025.

### **Pôle Service public consulaire : 9,7 M€ (+2,1 M€)**

#### **• Fonctionnement courant de la DFAE : 309 k€**

Cette rubrique regroupe les frais de représentation et de mission de la directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire et de ses collaborateurs, tous services confondus, ainsi que les gratifications versées aux stagiaires accueillis dans les services de la DFAE.

**• Achats de documents consulaires et acheminement des titres sécurisés : 799 k€ (+19 k€)**

**Achat de documents sécurisés : 570 k€ (+10 k€)**

Cette rubrique regroupe les achats de documents sécurisés et non sécurisés effectués par le MEAE : laissez-passer consulaires, livrets de famille, passeports d'urgence, feuillets sécurisés d'état civil, etc. La plupart des documents sécurisés font l'objet d'une convention avec l'Imprimerie nationale. Le ministère s'attache à mettre en concurrence les autres produits commandés auprès de prestataires distincts. Une partie de ces crédits sera également consacrée aux achats de laissez-passer européens (EU Emergency Travel Documents) qui commenceront à être mis en œuvre en décembre 2025.

**Acheminement des titres sécurisés : 229 k€ (+9 k€)**

Concernant les titres d'identité et de voyage, hors leur confection, seul le financement de leur acheminement (direct ou via le service de la valise diplomatique) reste de la compétence du MEAE. L'acheminement direct des passeports et des cartes d'identité concerne, à ce stade, 43 postes consulaires dont l'activité est très importante et pour lesquels le service de la valise diplomatique ne pourrait prendre en charge la totalité des documents dans les délais impartis (dans la plupart des cas un délai plus court qu'en France).

Les crédits demandés en 2025 tiennent compte de l'élargissement progressif de la couverture pays pour l'acheminement direct des titres selon un rythme de trois consulats intégrés dans ce dispositif par an en moyenne, pour un coût estimé à +10 k€/an à ce jour. L'élargissement de ce dispositif permet d'optimiser les délais de livraison et d'améliorer la qualité de service rendu aux usagers.

**• Activité du service central d'état civil (SCEC) : 513 k€ en AE et 509 k€ en CP**

L'expérimentation de dématérialisation de l'établissement et de la délivrance des actes d'état civil dont le MEAE est dépositaire (projet du Registre de l'état civil électronique-RECE, canaux de délivrance d'actes « Comedec » et « Planete ») et dans laquelle le service central d'état civil (SCEC) est engagé depuis plus de trois ans, a permis de dégager des économies importantes, notamment sur l'affranchissement et l'expédition des courriers (diminution des dépenses du SCEC d'environ 30 % en 5 ans).

Depuis, les dépenses de fonctionnement du SCEC sont à nouveau en augmentation sous l'effet de la hausse substantielle de l'activité liée à la croissance de la communauté française à l'étranger (augmentation du nombre d'actes détenus au SCEC -16 millions- et de leur exploitation), de l'impact de l'inflation annuelle sur les fournitures (papier, enveloppes) et du coût des nouveaux contrats liés au traitement du courrier.

**• Expertise juridique locale pour mieux lutter contre la fraude à l'état civil : 20 k€**

La lutte contre la fraude, qui touche l'ensemble des secteurs de l'activité consulaire, demeure une des priorités de la DFAE.

Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères a acquis dans ce domaine une expertise reconnue au niveau interministériel et les services consulaires français font preuve d'une vigilance constante dans la lutte contre ce phénomène.

Afin de permettre aux postes diplomatiques et consulaires de poursuivre leur action, notamment grâce à la création de nouvelles cellules transversales de lutte contre la fraude (fraude à l'identité, perception induite de prestations sociales), les crédits sont maintenus.

Les crédits alloués sont utilisés pour l'achat ou le renouvellement des équipements de détection de la fraude documentaire, la vérification d'actes d'état civil étrangers, la rédaction d'études juridiques par les avocats conseils des postes et l'abonnement à des plateformes de vérifications (comptes bancaires, registre des sociétés).

**• Adoption internationale (fonctionnement) : 53 k€**

La mission de l'adoption internationale (MAI) est, depuis 1998, l'autorité centrale française pour la mise en œuvre de la convention de La Haye du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale (CLH93).

A ce titre, elle assure le pilotage, le contrôle et l'habilitation des organismes autorisés pour l'adoption (OAA), la tutelle stratégique de l'Agence française de l'adoption (AFA, opérateur public intégré depuis 2023 au sein du groupement d'intérêt public France Enfance Protégée), la veille et l'expertise juridique sur les questions liées à l'adoption internationale, le partage de connaissance et la formation des acteurs notamment magistrats et, enfin, l'accueil de délégations étrangères compétentes en matière d'adoption internationale issues des pays d'origine des enfants adoptés.

Les frais de fonctionnement de la MAI diminuent (-47 k€) en raison de la réduction du nombre d'invitations d'autorités centrales de pays d'origine et de la décision de ne pas reconduire les Rencontres annuelles de la MAI afin de privilégier les journées d'information et les conférences organisées par France Enfance Protégée et par les associations d'adoptés.

**• Communication en direction des Français à l'étranger et information sur l'expatriation : 160 k€**

Le budget 2025 sera prioritairement utilisé pour assurer la diffusion d'informations concrètes sur l'action consulaire menée par la Direction des Français à l'étranger et son réseau à travers le monde, en particulier, l'actualisation et la diffusion de guides et brochures pratiques au bénéfice des usagers résidant à l'étranger ou bien l'organisation et la participation à des conférences et salons spécialisés à destination du grand public en vue de la préparation à l'expatriation.

La dotation servira également à conduire des actions de communication sur les réseaux sociaux (France consulaire) en continuant la diffusion de tutoriels vidéo pour les services en ligne afin d'accompagner au mieux les Français à l'étranger dans leurs démarches dématérialisées.

Le budget a été revu légèrement à la baisse par rapport à l'exercice précédent, qui intégrait la communication pour l'organisation des élections européennes.

**• Agences consulaires : 1,2 M€**

Grâce au réseau des 525 agences consulaires réparties dans 105 pays, les consuls honoraires constituent des relais de proximité extrêmement utiles auprès de nos communautés établies à l'étranger (protection des ressortissants français en difficulté résidents ou de passage, travail de relais administratif des consulats, et possiblement relais d'influence, en fonction de leurs profil et rôle auprès des communautés locales, notamment en matière de coopération éducative ou culturelle, ou dans le cadre d'opérations de promotion économique).

Le budget est reconduit à hauteur de 1,2 M€ afin d'accompagner efficacement notre réseau de consuls honoraires.

**• Entretien des cimetières civils français : 120 k€**

Le MEAE et le ministère des armées partagent la gestion des cimetières français à l'étranger : les cimetières et sépultures militaires sont gérés quasi exclusivement sur les crédits de la direction des patrimoines, de la mémoire et des archives (DPMA) du ministère des armées, tandis que les cimetières civils relèvent du MEAE. Le MEAE intervient dans près de 37 pays, cimetières civils et mixtes confondus, avec un enjeu essentiellement historique et patrimonial : il participe à l'entretien d'environ une centaine de cimetières et monuments civils français, hors Algérie, et assure directement l'entretien d'une trentaine de sites de cimetières civils, dont la France est propriétaire.

En Algérie, au moins 523 cimetières ont été recensés, dont 209 regroupés dans le cadre du plan d'action et de coopération en faveur des sépultures civiles françaises (2005-2018). Le MEAE suit avec attention la mise en œuvre des recommandations contenues dans le rapport Stora sur les questions mémorielles portant sur la colonisation et la guerre d'Algérie (70 % des crédits sur l'enveloppe de 120 k€ sont consacrés à l'entretien des cimetières en Algérie).



**• Service France consulaire (centre de contacts) : 5,9 M€**

La création d'un centre de contact consulaire constitue l'une des politiques prioritaires du Gouvernement.

Déployé au 31 août 2024 dans 60 pays (42 européens et 18 africains), ce centre soulage les services consulaires en offrant, sans délais, une réponse de 1<sup>er</sup> niveau aux questions générales des usagers, permettant aux consulats de se concentrer sur le traitement local des dossiers individuels, les urgences et la protection consulaire. Le succès du dispositif auprès des usagers (taux de satisfaction supérieur à 89 %) et des postes du réseau consulaire (seuls 10 % des demandes leur sont renvoyés pour traitement local) confirme l'intérêt de ce modèle de réponse centralisée, déjà mis en œuvre par plusieurs partenaires étrangers (Royaume-Uni, Pays-Bas, Hongrie, Suisse, République tchèque, Roumanie...).

Le service est accessible aux personnes sourdes et malentendantes grâce à un abonnement au service de l'entreprise ACCEO.

Après un déploiement à tous les pays d'Europe et du continent africain qui partagent les mêmes fuseaux horaires (France +1/-1), le Service France Consulaire élargira progressivement ses horaires d'ouverture de 7h à 22h pour intégrer des pays plus éloignés.

Ce déploiement par étape dans l'objectif d'une couverture mondiale fin 2025 nécessitera l'installation du centre d'appel dans de nouveaux espaces ainsi que l'accroissement du nombre d'agents du MEAE (une partie de l'équipe, actuellement installée à La Courneuve, a été transférée à Nantes en septembre 2024, dans l'attente d'un transfert intégral à l'été 2025) et de téléconseillers du prestataire.

Afin de mener à bien cette extension, le dispositif Service France consulaire sera doté de 5,9 M€ en 2025, soit une hausse de crédits de 2,1 M€ par rapport à 2024.

**• Autres dépenses : 78 k€**

Cette dotation est utilisée à la fois en administration centrale et à l'étranger. Ces dépenses correspondent principalement à des études et provisions pour litiges. Une hausse sensible des règlements de litiges avec incidence financière conduit à une réévaluation de la dotation en 2025 à hauteur de 78 k€ (+20 k€).

**• Pôle Modernisation de l'administration consulaire : 7,37 M€**

S'inscrivant dans l'amélioration continue des services rendus par l'administration consulaire aux 2,5 millions de Français de l'étranger (dont plus de 1,7 millions inscrits au Registre des Français établis hors de France), la DFAE poursuivra les travaux de transformation de ses outils informatiques et de simplification de ses services aux usagers, conformément aux objectifs fixés par la politique prioritaire du gouvernement « Amélioration de la qualité du service rendu aux Français à l'étranger ».

Quatre projets de modernisation revêtent un caractère prioritaire : le vote par internet, le registre de l'état civil électronique, le Service France Consulaire (activité suivie au sein du pôle « Service public consulaire ») et l'expérimentation sur le renouvellement des passeports à distance. Les dépenses prévues pour 2025 se répartiront de la façon suivante :

**• Modernisation, développement et maintenance des outils de l'administration : 2,8 M€ en AE et 2,86 M€ en CP**

Les projets qui concentreront l'attention de la DFAE sont les suivants :

- la refonte de l'application REGISTRE, dans la même perspective de pérennisation et d'amélioration constante de la démarche en ligne d'inscription au registre des Français établis hors de France et sur les listes électorales ;
- la consolidation des travaux effectués sur nos systèmes d'information relatifs à la gestion des élections suite à la mise en place du système de procuration en ligne Maprocuration.fr et aux évolutions du système Électis (dispositif permettant de générer les documents nécessaires pour les scrutins et de centraliser les résultats des bureaux de vote dans lesquels votent les Français de l'étranger) ;
- la poursuite de l'expérimentation de la dématérialisation du renouvellement des passeports lancée en mars 2024 pour les Français résidant au Canada et au Portugal (renouvellement du passeport sans

comparution). Cette démarche nécessite des adaptations de l'application Registre, du système de télépaiement en ligne ainsi que du cadre réglementaire. L'expérimentation fera l'objet d'un rapport d'évaluation d'ici fin novembre 2024, établi par un comité co-présidé par l'inspection générale des affaires étrangères et l'inspection générale de l'administration. Les prochains travaux doivent également permettre de définir les futures étapes de son déploiement, en veillant notamment à garantir les fondamentaux de la protection de l'identité ;

- l'extension du paiement par timbre électronique des droits de chancellerie pour les principales démarches. L'expérimentation en cours du renouvellement à distance des passeports a permis d'ouvrir la voie au paiement par timbre électronique des droits de chancellerie. Dans le prolongement de la mise en œuvre de cette option de paiement, le comité interministériel de la transformation publique (CITP) du 23 avril 2024 a décidé de l'ouverture en 2025 du paiement par timbre électronique des droits de chancellerie pour les principales démarches (demandes de passeport, laissez-passer, etc.). Ce chantier constitue l'une des 10 mesures prioritaires de simplification administrative du MEAE. Les développements techniques requis afin de pouvoir étendre aux Français de l'étranger le paiement par timbre électronique des droits de chancellerie pour les principales démarches seront mis en œuvre en lien avec l'ANTS/France Titres et la DGFIP.

Devront également être poursuivis en 2025 : le développement de l'infocentre **OSCAR**, outil de pilotage de l'activité consulaire et de restitutions de données, le renouvellement des licences de l'application de prise de rendez-vous en ligne **RV Consulat** (largement utilisée dans les postes consulaires : 1,5 million d'utilisateurs ont pris un rendez-vous en ligne auprès des services consulaires l'an dernier), les travaux de maintenance, de sécurisation et de mise en conformité à l'égard des nouvelles directives du Service d'information du Gouvernement (SIG).

#### • **Dématérialisation de l'état civil : 3,3 M€**

Depuis 2019, le MEAE travaille à la mise en place du **registre de l'état civil électronique (RECE)**, projet d'expérimentation de dématérialisation complète de l'état civil des Français nés à l'étranger ou ayant eu un événement d'état civil à l'étranger, et de modernisation de l'ensemble de la gestion de l'état civil.

Politique prioritaire du gouvernement, ce projet a bénéficié de co-financement du fonds de transformation de l'action publique (programme 349) et du fonds d'innovation et transformation numérique (programme 363).

Trois objectifs majeurs sont poursuivis à travers cette démarche de dématérialisation :

- modernisation, en donnant à un acte d'état civil numérique la même valeur authentique qu'un acte papier signé de façon manuscrite par un officier d'état civil ;
- simplification des démarches des usagers grâce à la dématérialisation : réception de documents authentiques numériques, délais réduits, sans déplacement dans les consulats ;
- réduction significative des coûts de production et de gestion des actes.

La première étape du projet concerne la délivrance d'extraits et de copies d'actes. Axée sur la simplification des démarches à l'utilisateur et la réduction des coûts, cette étape est effective depuis mars 2021. Plus de 2,5 millions de documents ont déjà été délivrés électroniquement, dans des délais d'obtention considérablement réduits (moins de 4 jours en moyenne depuis le début de l'année 2024).

La seconde étape est intervenue en janvier 2024, avec le début de la dématérialisation des documents d'état civil consignés dans les registres et la création des premiers actes dématérialisés, signés, horodatés et archivés électroniquement.

La loi n° 2024-538 du 13 juin 2024 visant à poursuivre la dématérialisation de l'état civil du ministère de l'Europe et des affaires étrangères a inscrit dans le droit commun la possibilité, pour le MEAE, de délivrer de façon dématérialisée des copies et extraits d'actes d'état civil. Elle prolonge également jusqu'au 10 juillet 2027 l'expérimentation sur son volet de création et mise à jour électroniques des actes d'état civil.

Dans ce cadre, une accélération des principaux développements informatiques est nécessaire afin de généraliser la création d'actes d'état civil électroniques, d'assurer l'ouverture de nouvelles démarches en

ligne pour les usagers et de consolider la migration des données d'état civil vers les nouvelles bases applicatives. Pour sécuriser ces chantiers, le budget du projet est porté à 3,3 M€ en 2025.

**• Vote par internet : 850 k€ en AE et 1,115 M€ en CP**

Conformément aux dispositions du code électoral qui prévoient la mise en œuvre du vote par internet pour les Français de l'étranger pour deux scrutins (élection des députés représentant les Français établis hors de France et élection des conseillers des Français de l'étranger), le vote par internet a été mis en place pour les élections législatives de juin 2012 et juin 2022, pour les législatives partielles d'avril 2023, pour les élections législatives organisées les 29-30 juin et 6-7 juillet 2024 à la suite de la dissolution de l'Assemblée nationale, ainsi que pour les élections des conseillers des Français de l'étranger en 2014 et en 2021.

Les dernières élections législatives de juin et juillet 2024 ont confirmé le succès du vote par internet auprès des électeurs français de l'étranger : 72,58 % des votants ont choisi cette modalité de vote au 1<sup>er</sup> tour (416 601 électeurs pour un total de 573 950 votants), 77,65 % au 2<sup>d</sup> tour (459 539 électeurs pour un total de 591 835 votants).

A l'issue de l'attribution au prestataire Voxaly-Docaposte du marché de vote par internet pour la période 2024-2028, l'exercice 2025 aura pour priorité le développement de la solution de vote électronique qui sera mise en œuvre dans le cadre de ce marché avec notamment la réalisation d'audits, de phases de cadrage, de développements et des premières phases de tests de la solution.

**• Autres projets informatiques : 10 k€**

Cette dotation permettra de financer diverses licences informatiques.

**Pôle Élections : 110 k€**

A ce stade, aucune élection n'est prévue en 2025 (des élections législatives partielles pourraient devoir être organisées à la suite des recours déposés devant le Conseil constitutionnel à la suite des élections législatives anticipées de juin et juillet 2024 dans plusieurs circonscriptions). Cependant, un budget de 110 k€ est constitué pour les dépenses de communication en vue de la préparation des élections consulaires de 2026.

**DÉPENSES D'INTERVENTION**

Activité	Volume	Dotation 2025 AE=CP (titre 6)
Adoption internationale	5 OAA, AFA, FFOAA,	358 200 €
	4 associations de personnes adoptées, 1 ONG	220 000 €
	Au moins 10 projets de coopération (12 pays d'origine des enfants)	
Rapatriements et hospitalisations d'urgence (y compris le Vanuatu)	217	1 300 000 €
Aide sociale	4 246 bénéficiaires	15 200 000 €
Organismes locaux d'entraide et de solidarité (OLES)	93 associations	1 200 000 €
Caisse des Français de l'étranger	2 198 bénéficiaires	380 000 €
Centres médico-sociaux	9 associations	220 000 €
Soutien au tissu associatif (STAFE)	198 associations	1 600 000 €
<b>Total</b>		<b>20 478 200 €</b>

**• Adoption internationale - subventions : 358 k€**

Ces crédits ont vocation à soutenir les projets d'associations de personnes adoptées qui interviennent dans le domaine de la recherche des origines. En particulier, le projet Racine mis en œuvre par la branche française du Service social international (SSI France) visant à accompagner les personnes adoptées dans la quête de leurs origines dans six pays (Sri Lanka, Éthiopie, Madagascar, Haïti, Colombie et Roumanie) a vocation à être maintenu et développé. Les crédits de subvention ont également pour objectif de soutenir et

professionnaliser les organismes autorisés pour l'adoption (OAA) dont la MAI assure la tutelle et le pilotage, ainsi que la Fédération française des OAA (FFOAA) et l'association Enfance et Famille d'adoption (EFA) qui effectuent des activités de formation au bénéfice des candidats à l'adoption et des personnels des OAA.

Comme en 2024, la priorité en 2025 portera sur les projets de recherche des origines conformément aux recommandations du rapport de la mission d'inspection interministérielle relative aux pratiques illicites dans l'adoption internationale en France.

#### **• Adoption internationale - projets de coopération : 220 k€**

L'article R148-8 du code de l'action sociale et des familles prévoit que l'autorité centrale française conduit des missions de coopération internationale, bilatérale ou multilatérale, en matière d'adoption ou de protection de l'enfance. Les crédits de coopération dont dispose la MAI sont, d'une part, destinés à consolider les échanges entre autorités centrales prescrits par l'article 7 de la convention de La Haye et, d'autre part, dédiés à la promotion des principes éthiques fondamentaux de la convention.

En 2024, l'appel à projets de coopération diffusé auprès des ambassades a été réorienté pour soutenir des activités d'accompagnement de la recherche des origines menées par des associations locales agissant avec professionnalisme et dans le respect des réglementations locales. Dix projets ont ainsi été sélectionnés afin d'accompagner un nombre de cinq à dix adoptés par pays d'origine (Bulgarie, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Guatemala, Madagascar, Népal, Philippines, Roumanie, Salvador, Sri Lanka).

En 2025, ces projets devraient être reconduits et d'autres pays ajoutés à la liste.

#### **• Aides sociales : 15,2 M €**

Ces crédits sont destinés à octroyer des aides sociales à nos compatriotes à l'étranger démunis, après avis des conseils consulaires pour la protection et l'action sociale (CCPAS). Cette enveloppe permet :

- De verser des aides mensuelles à nos compatriotes à très faibles revenus, âgés de plus de 65 ans ou handicapés (taux d'incapacité supérieur à 80 % pour les adultes et à 50 % pour les enfants) ;
- D'apporter des aides mensuelles à des enfants en détresse ;
- De fournir des aides ponctuelles à nos compatriotes en difficulté temporaire (résidents, de passage ou détenus).

Le niveau de ces aides est ajusté en fonction des évolutions du coût de la vie locale et du taux de change (les montants des allocations étant fixés en euros).

Au regard des besoins exprimés, notamment dans le cadre de la commission permanente pour la protection sociale des Français de l'étranger (CPPSFE) de mars 2024, il est nécessaire de continuer à protéger nos compatriotes en difficulté en maintenant autant que possible les taux de base, c'est-à-dire l'équivalent d'un minima social établi par pays.

#### **• Organismes locaux d'entraide et de solidarité (OLES) : 1,2 M€**

Les OLES, associations locales œuvrant au soutien des Français installés à l'étranger, sont des relais et partenaires essentiels de l'action de l'État en faveur de nos compatriotes les plus démunis à l'étranger. Le plus souvent dirigés par des bénévoles, les OLES jouent un rôle complémentaire par rapport à l'action de nos consulats en répondant à des situations qui, par leur urgence ou leur nature, ne peuvent trouver de solution dans le cadre des aides sociales directes.

La dotation de 1,2 M€ permet de garantir le versement de subventions aux associations utiles à nos compatriotes (la campagne 2024 a ainsi permis de subventionner 91 associations pour un montant total de 1,16 M€).

Il est souhaitable de continuer à soutenir les OLES, constamment mobilisés pour venir en aide à nos compatriotes les plus vulnérables, en préservant le soutien financier qui leur est apporté et afin de répondre,

dans le contexte inflationniste actuel, aux difficultés que rencontrent les Français les plus démunis à l'étranger ou en situation de détresse.

#### **• Caisse des Français de l'Étranger : 380 k€**

Régie par le code de la sécurité sociale et placée sous la tutelle des ministères en charge du budget et de la santé, la Caisse des Français de l'étranger (CFE) est une caisse de sécurité sociale qui, à la différence des caisses primaires d'assurance maladie métropolitaines, est un organisme de droit privé assurant une mission de service public.

La loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002 a institué un dispositif d'aide à l'accès à la CFE en créant une « catégorie » pour nos compatriotes résidant à l'étranger (hors espace économique européen) dont les ressources sont inférieures à la moitié du plafond fixé par la sécurité sociale.

Ce dispositif a bénéficié à 2 138 adhérents fin 2023, chiffre en légère baisse par rapport à 2022, et représentait un coût global d'environ 4,35 M€ selon la CFE, avant concours de l'État. Le financement de cette catégorie aidée est assuré - conformément à l'article L.766-9 du code de la sécurité sociale - par la CFE sur ses fonds propres et par un concours de l'État, financé sur les crédits du programme 151.

La CFE a réformé sa tarification en 2019 (basée sur l'âge et non plus sur les revenus) tout en maintenant la catégorie aidée : la cotisation forfaitaire trimestrielle s'élève désormais à 210 €.

Le montant de la contribution de l'aide versée à la CFE au titre de la catégorie aidée est reconduit en 2025 à hauteur de 380 k€.

#### **• Rapatriements et hospitalisation d'urgence : 1,3 M€ dont 500 k€ pour les rapatriements et hospitalisation d'urgence pour les Français du Vanuatu**

L'enveloppe 2025 permettra de faire face à l'augmentation de la demande d'assistance dans des cas extrêmes d'indigence et d'urgence sanitaire ainsi que du coût moyen d'un rapatriement. Chaque année, un millier de signalements doivent être traités et environ 200 rapatriements sont organisés, pour raison médicale ou d'indigence.

De manière générale, un certain nombre de facteurs concourt à la progression constante des besoins en termes d'assistance, notamment :

- l'augmentation du coût moyen d'un rapatriement sanitaire ;
- la crise économique, qui affecte l'ensemble des pays, fragilise la situation de beaucoup de compatriotes résidents, dont un nombre croissant peut nécessiter un rapatriement pour indigence.

Dans ce contexte, le MEAE doit, comme par le passé, rester vigilant, notamment vis-à-vis des opérations ne manifestant pas de caractère d'urgence avérée. Avant de faire appel à un financement public, la recherche d'autres modes de financements (assurance, solidarité familiale, cagnotte en ligne etc.) est systématiquement privilégiée.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, conformément à un arbitrage du cabinet du Premier ministre le MEAE est par ailleurs chargé de l'intégralité du suivi des évacuations sanitaires depuis le Vanuatu vers Nouvelle Calédonie au titre d'une convention signée en 1982, qui était auparavant mise en œuvre par le ministère chargé de la santé s'agissant des hospitalisations sur le territoire français. L'enveloppe de 500 k€, correspondant au montant du transfert en base opéré du programme 183 vers le programme 151 en 2022 est reconduite.

#### **• Centres médico-sociaux : 220 k€**

La dotation de 220 k€, permettra le versement de subventions aux centres médico-sociaux situés à Pékin, en Afrique et dans l'Océan Indien dans des pays défavorisés sur le plan des structures sanitaires.

La vocation de ces centres est de renforcer la sécurité sanitaire de nos compatriotes résidant dans des pays où les structures locales ne permettent pas d'assurer les soins de la vie quotidienne et/ou la préparation d'évacuations sanitaires dans des conditions satisfaisantes. La crise sanitaire a mis en lumière le rôle prépondérant de ces structures qui ont continué à être fortement sollicitées en 2024.

#### **• Soutien au tissu associatif des Français de l'étranger (STAFE) : 1,6 M€**

Mis en place en 2018, ce dispositif repose sur l'attribution de subventions à des projets de nature éducative, caritative, culturelle ou d'insertion socio-économique et qui contribuent au soutien des Français à l'étranger. Ces projets bénéficient impérativement, en tout ou partie, à des usagers français, dans le but précité de les aider au plan éducatif, caritatif, culturel ou économique.

Les projets du STAFE viennent compléter, tout en s'en distinguant, les programmes existants d'aide aux Français gérés par nos postes diplomatiques et consulaires. Ils se distinguent également des subventions versées dans le secteur culturel et éducatif qui dépendent d'autres programmes budgétaires.

## **ACTION (72,5 %)**

### **02 – Accès des élèves français au réseau AEFÉ et à la langue française**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
<b>Hors titre 2</b>	<b>113 500 000</b>	<b>113 500 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Dépenses d'intervention	113 500 000	113 500 000	0	0
Transferts aux ménages	113 500 000	113 500 000	0	0
<b>Total</b>	<b>113 500 000</b>	<b>113 500 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

L'action 2 « **Accès des élèves français au réseau de l'AEFE et à la langue française** » est constituée de deux enveloppes, celle des bourses scolaires et celle de l'aide aux élèves à besoin éducatif particulier (AESH). Les bourses sont attribuées aux élèves français scolarisés dans les établissements homologués par l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), sur critères sociaux, après instruction par les services consulaires et examen par les conseils consulaires des bourses puis par la commission nationale des bourses. Elles sont versées par l'AEFE aux établissements. Les AESH, attribuées aux familles sans conditions de ressources depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2021, que les enfants soient boursiers ou non, sont versées aux établissements qui les rétrocèdent ensuite en tout ou partie aux familles.

## **DÉPENSES D'INTERVENTION**

### **• Bourses scolaires : 111,5 M€**

Le nombre d'élèves boursiers est passé de 24 810 en 2022/2023 à 20 575 en 2023/2024, soit une diminution de 17 %.

En 2024, la baisse de l'indice de parité de pouvoir d'achat (IPPA) dans plusieurs pays a également conduit à réduire les prévisions de dépenses 2024 pour les bourses scolaires. Ces baisses ont été compensées par la décision prise en juin 2024 de revenir à une contribution progressive de solidarité (CPS) à 2 points, après la hausse de 2 à 7 points qui était intervenue en 2023.

Dans ce contexte, les crédits alloués aux bourses scolaires pour l'exercice 2025 s'élèvent à 111,5 M€.

### **• Aide à la scolarisation des élèves en situation de handicap : 2 M€**

L'enveloppe allouée aux élèves à besoins éducatifs particuliers permet de venir en aide aux élèves français inscrits dans un établissement de l'AEFE qui, du fait de leur handicap, ont besoin d'un AESH (accompagnant à la scolarité d'un élève en situation de handicap) pour suivre leur scolarité dans de bonnes conditions. A sa création en 2018, ce dispositif ne concernait que les élèves boursiers. Dans un souci de promotion de l'éducation inclusive, le dispositif a été étendu, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2021, à tous les élèves scolarisés dans un établissement de l'AEFE, qu'ils soient boursiers ou non.

Compte tenu de l'augmentation du nombre de bénéficiaires (249 en 2022, 300 en 2023, 440 en 2024), le montant de l'enveloppe est porté à 2 M€ en 2025.

• **Pass Éducation langue française :**

Une expérimentation du « Pass enfants langue française » (PELF) a été lancée fin 2024 dans 14 pays pilotes, sous la forme d'une offre gratuite de 20 heures de cours de français en ligne pour les enfants français de 6 à 11 ans éloignés de la langue française, dispensés par 22 Instituts français et Alliances françaises subventionnées à cette fin. Dans l'attente d'une évaluation de ce dispositif, prévue dans le courant du deuxième trimestre 2025, il n'est pas prévu de reconduire en 2025 les crédits inscrits en LFI 2024.

**ACTION (2,4 %)**

03 – Instruction des demandes de visa

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
<b>Hors titre 2</b>	<b>3 780 000</b>	<b>3 780 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Dépenses de fonctionnement	3 780 000	3 780 000	0	0
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	3 780 000	3 780 000	0	0
<b>Total</b>	<b>3 780 000</b>	<b>3 780 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

L'action 3 « **Instruction des demandes de visas** » porte les crédits de titre 2 destinés à la sous-direction de la politique des visas (SDPV) et aux agents chargés de l'instruction des demandes de visas dans le réseau consulaire.

Depuis 2022, elle comprend aussi la gestion des « Frais de justice de contentieux pour refus de visa ».

• **Fonds de concours :**

Il s'agit de la réception des subventions du fonds « Instrument de gestion frontières et visas » (IGFV) de l'Union européenne, sous forme de remboursements rétroactifs partiels des dépenses engagées dans le cadre de la mise en œuvre de projets conventionnés.

Pour la période 2021-2027, 3 des 4 demandes de subventions présentées à ce titre ont fait l'objet, en mai 2023, d'une décision d'attribution par la direction générale des étrangers en France (DGEF) du ministère de l'intérieur et des outre-mer.

En 2025, le fonds IGFV interviendra ainsi en co-financement à 75 % (hors titre 2) dans le cadre de :

- 1) la lutte contre la fraude ;
- 2) la rénovation des locaux des services des visas agissant en représentation d'au moins un autre État Schengen ;
- 3) la formation d'agents employés dans les services des visas ainsi que des missions d'audit effectuées par les agents de la SDPV dans les services des visas et les centres externalisés de collecte des demandes.

Le montant total des dépenses hors titre 2 prévues dans ce cadre s'élève à 292 k€ dont : 42 k€ pour les activités de la cellule fraude, 120 k€ pour la rénovation des services des visas et 130 k€ pour le fonctionnement des services (formation et audits).

• **Frais de contentieux de refus de visa : 3,8 M€**

Depuis 2022, le programme 151 est chargé de la gestion des frais de justice induits par les contentieux suite à refus de visas.

Il s'agit principalement des frais irrépétibles auxquels peut être condamné l'État en application de l'article L. 761-1 du code de justice administrative. Il peut également s'agir de condamnations pour préjudices subis.

Le PLF 2025 porte la dotation des frais de justice à 3,8 M€, soit une augmentation de 1,2 M€ par rapport à 2024 : le renforcement de cette enveloppe doit permettre la résorption complète du stock de dossiers et le traitement du flux annuel de nouveaux dossiers. Il est à noter que le programme 151 bénéficie d'un remboursement de la part du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer à hauteur de 50 % des frais de justice engagés lors de l'exercice budgétaire précédent.



## Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

### RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	LFI 2024		PLF 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>AEFE - Agence pour l'enseignement français à l'étranger (P185)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>113 500 000</b>	<b>113 500 000</b>
Subvention pour charges de service public	0	0	113 500 000	113 500 000
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>113 500 000</b>	<b>113 500 000</b>
Total des subventions pour charges de service public	0	0	113 500 000	113 500 000

### CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

#### ■ SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	ETPT
Emplois sous plafond 2024	
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2024	
Impact du schéma d'emplois 2025	
Solde des transferts T2/T3	
Solde des transferts internes	
Solde des mesures de périmètre	
Corrections techniques	
Abattements techniques	
<b>Emplois sous plafond PLF 2025</b>	
<b>Rappel du schéma d'emplois 2025 en ETP</b>	